



Liste des délibérations du SYDESL du 16 octobre 2023

Les documents dont il est fait référence peuvent être consultés :

* *en version papier*

Au secrétariat de Direction du SYDESL
200, bld de la Résistance
71000 MACON

* *sous forme informatique*

Sur le site du SYDESL : sydesl.fr

DELIBERATIONS DU BUREAU ET DU COMITE SYNDICAL

DU 16 octobre 2023

(DATE DE CONVOCATION : 10 OCTOBRE 2023)

Le seize du mois d'octobre de l'année deux mille vingt-trois, le Bureau et le Comité Syndical du SYDESL se sont réunis à Tournus, après convocation légale sous la présidence de M. Jean SAINSON, Président.

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL		Décision
BS23/005	Ma Prime Rénov Sérénité	Approuvée

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL		Décision
CS23-049	Désignation de représentants au sein du Groupe d'Action Locale du Chalonnais	Approuvée
CS 23-050	Désignation de représentants au sein du Comité Régional de l'Energie	Approuvée
CS 23-051	Désignation d'un référent déontologie	Approuvée
CS 23-052	Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité Basse Tension aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers – Ville d'AUTUN	Approuvée
CS 23-053	Candidature LUM'ACTE entre le SYDESL et la FNCCR	Approuvée
CS 23-054	Subvention aux communes urbaines au titre de leurs investissements « terme i » de la redevance de concession d'électricité	Approuvée
CS 23-055	Souhait de reprise de la compétence mobilité électrique par des communes de la Communauté d'Agglomération du GRAND CHALON	Approuvée
CS 23-056	Méthode de calcul de la dette relative à la restitution de la compétence mobilité électrique par les communes de la Communauté d'Agglomération du GRAND CHALON	Approuvée
CS 23-057	Vente des Certificats d'Economie d'Energie et reversement	Approuvée
CS 23-058	Candidature du SYDESL au programme ACTEE +/Fonds CHENE	Approuvée
CS 23-059	Renouvellement du dispositif PROCIVIS	Approuvée
CS 23-060	Création de la société SAS BioGNV Alliance Bourgogne Franche-Comté	Approuvée

CS 23-061	Groupement d'Achat d'Énergie	Approuvée
CS 23-062	Adoption de la nomenclature M57 « développée » au 1 ^{er} janvier 2024	Approuvée
CS 23-063	Adoption du règlement budgétaire et financier	Approuvée
CS 23-064	Gestion des amortissements des immobilisations en M57	Approuvée
CS 23-065	Fongibilité des crédits	Approuvée
CS 23-066	Fonds de concours	Approuvée
CS 23-067	Décision Modificative n° 2	Approuvée